

**Débat public  
Montagne d'Or  
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Synthèse  
Réunion de proximité  
du mercredi 25 avril 2018 à Awala-Yalimapo

<b>SALLE / ADRESSE :</b>	Salle polyvalente Awala-Yalimapo
<b>PARTICIPANTS :</b>	125 personnes
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	15 h 20 – 18 h 50
<b>QUESTIONS-REPNSES :</b>	16 questions
<b>PRISES DE POSITION :</b>	12 prises de position

**Membres de la Commission particulière du débat public :**

Victor BANTIFO

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Jean-Claude MARIEMA

Roland PEYLET

Yunaluman THÉRÈSE

**Maître d'ouvrage**

Compagnie Montagne d'Or

Christian CLAUDON, Directeur du Développement

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Accueil de Michel THÉRÈSE, chef coutumier d'Awala, et de Daniel WILLIAM, chef coutumier de Yalimapo**

Les chefs coutumiers sont heureux d'accueillir le public qui est venu de loin pour assister à la réunion. Ils s'opposent à un projet qui détruirait l'environnement, la santé et l'avenir des Amérindiens. Dans l'intérêt des générations futures, il faut tout faire pour préserver le territoire. L'avenir du territoire est incertain dans le cadre de l'exploitation de la mine d'or. Après 500 ans de contact avec les Occidentaux, les Amérindiens rappellent qu'ils sont les premiers habitants de la Guyane, voire de l'Amérique. Malgré cela, ils ont le sentiment de ne pas être respectés sur leurs propres terres. Comme par le passé, les Amérindiens s'opposent à l'exploitation de l'or, car ils en connaissent les méfaits. Les chefs sont inquiets pour la qualité de l'eau qui est consommée par les populations locales. L'exploitation de la mine d'or ne garantit en rien le respect des conditions de vie des Amérindiens.

### **Accueil républicain de Jean-Paul FEREIRA, maire d'Awala-Yalimapo**

Il était important que le débat se tienne à Awala-Yalimapo. Le maire annonce avoir déjà reçu des représentants du collectif « Or de Question » et d'autres habitants afin qu'ils puissent s'exprimer sur le projet. À Awala-Yalimapo, les opposants et les soutiens au projet pourront s'exprimer librement et contre-argumenter sereinement, afin que la population puisse tirer ses propres conclusions.

### **Présentation de la procédure du débat public**

Roland PEYLET rappelle que le débat public est une obligation inscrite dans le Code de l'environnement pour les projets importants d'infrastructure et d'équipement. Il est mené par la Commission particulière du débat public qui compte 6 membres. Le promoteur commence par présenter son projet, puis s'ensuit un débat avec le public. Lors des précédentes séances, certains participants ont manifesté le regret de ne pas avoir pu s'exprimer oralement : il est également possible de poser des questions écrites. Enfin, si certaines personnes ne souhaitent pas que leur image soit utilisée pour la diffusion du débat, il leur suffit de l'indiquer aux photographes et aux vidéastes.

### **Débat avec les participants – réponses de Roland Peylet, président de la CPDP**

*Pour assurer l'équité de traitement et permettre un débat contradictoire, Or de Question souhaite diffuser la vidéo projetée à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne qui présente les dangers de la mine. Dès les premières réunions, le collectif a demandé à connaître la teneur exacte de la roche en métaux lourds : le maître d'ouvrage n'a pas encore répondu à cette question. Or de Question estime que la Compagnie travestit la vérité.*

La séance présente est une réunion de proximité et il serait souhaitable que les habitants de la localité et des environs s'expriment en priorité. Il reste 4 ateliers et 2 séances d'auditions au cours desquels le collectif pourra s'exprimer. Par ailleurs, la question relative aux métaux lourds a été prise en compte par le maître d'ouvrage et sera traitée lors du prochain atelier sur l'environnement. Enfin, la vidéo sera projetée si le maire le souhaite.

*M. FEREIRA précise qu'il ne fait pas partie de la Commission du débat public. La municipalité accueille le débat et il ne lui appartient pas de décider de l'organisation.*

*La salle est disposée comme pour une conférence ou une présentation marketing, opposant la Compagnie Montagne d'Or et le public, ce qui est peu propice au débat. En outre, les opposants au débat ne disposent pas d'une table identifiée pour siéger.*

Une disposition différente a été testée à Cayenne. C'est plus difficile quand le public est nombreux.

*La commune d'Awala-Yalimapo est heureuse d'accueillir ce débat guyanais sur un projet qui concerne l'intégralité du département. Il ne faut pas que le débat soit limité au niveau local.*

Il s'agit bien d'un débat guyanais : en témoignent les réunions organisées dans différentes communes du département. Mais il est important que les habitants d'Awala-Yalimapo s'expriment en priorité, car ils n'auront peut-être pas la possibilité d'assister à d'autres séances.

*Il était prévu que la réunion à Awala-Yalimapo porte principalement sur les questions environnementales, mais les dernières affiches annoncent une réunion de proximité. Quels sont le cadre et la portée de cette réunion ?*

Le maître d'ouvrage a prévu une présentation générale du projet et une présentation axée plutôt sur l'environnement et l'emploi. Les réunions d'Awala-Yalimapo, Mana et Apatou sont des réunions de proximité, car la Commission se déplace au plus près des populations concernées afin de leur permettre plus facilement de s'exprimer.

*La collectivité territoriale de Guyane a produit un communiqué demandant que les questions ne soient posées que par écrit. La collectivité intervient-elle dans l'organisation des débats ?*

La Commission n'a pas reçu ce communiqué. Les questions écrites sont une possibilité d'expression, mais l'échange oral est toujours prévu.

### **Présentation du projet par Jean-François ORRU**

*Diffusion d'une vidéo de présentation.*

La Compagnie minière Montagne d'Or, autrefois Sotrapmag, exploite de l'or alluvionnaire depuis les années 1980. Cette entreprise française est enregistrée au registre de commerce de Cayenne et s'est établie à Rémire-Montjoly, avec une base d'exploitation à Camp Citron. Elle emploie 26 salariés. La concession Montagne d'Or a été attribuée en 1946 à la SOTRAPMAG qui l'a exploitée de 1995 à 2000. Différents actionnaires ont rejoint le capital, dont Nordgold qui est une société de droit britannique et Columbus Gold qui est une société canadienne. La compagnie a conduit une exploration géologique afin de définir les teneurs de la roche en or primaire. Depuis 3 ans, elle mène des études pour produire l'étude d'impact et qui ont conduit à la tenue du débat public. À vol d'oiseau, le projet se situe à plus de 60 kilomètres d'Apatou et de Grand-Santi et à 80 kilomètres de Saint-Laurent-du-Maroni. Le seul accès au site est la piste Paul-Isnard qui relie Saint-Maurice à la concession. Le projet et la concession se situent dans une zone autorisée pour l'activité minière, sous condition en raison de sa proximité avec la réserve biologique intégrale. Cette zone a été définie en 2011 par le Schéma départemental d'orientation minière. Le site de Paul-Isnard est une zone minière depuis 1873, avec des activités légales et illégales. La maximisation des zones d'infrastructures est prévue sur des zones déjà déboisées. Le projet vise à développer le potentiel d'or primaire, ce qui suppose d'extraire la roche et de la broyer. Pour être rentable, ce projet ne peut être qu'à grande échelle, mais il doit se conformer à la règle « Éviter, réduire, compenser » mise en place par le ministère de l'Environnement. Par ailleurs, depuis 2015, le gouvernement porte une charte de mine responsable dont l'objet est d'aller au-delà de ce que prévoit la réglementation. Il s'agit en premier lieu de minimiser autant que possible les impacts relatifs à l'exploitation grâce à l'utilisation des meilleures techniques. Par ailleurs, il est prévu de s'appuyer sur les ressources locales en recourant à 90 % d'emplois guyanais et en formant autant que nécessaire pour atteindre ce chiffre, mais aussi en travaillant avec le secteur économique local. La Compagnie ne reproduira pas les exemples de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni ou du centre spatial. Enfin, le projet vise à contribuer concrètement à l'économie de la Guyane, en s'inscrivant dans le territoire : il n'est aucunement question de pillage. Après 4 ans d'étude sur les différentes composantes du projet, la phase de débat public est en cours. À son issue, la commission du débat public remettra un compte-rendu et le maître d'ouvrage aura deux mois pour décider s'il poursuit ou non son projet. Dans le premier cas, il devra expliquer les dispositions qu'il prendra en réponse aux inquiétudes exprimées lors du débat. S'ensuivront le dépôt des dossiers administratifs et l'instruction par l'État pour obtenir les trois permis obligatoires : l'autorisation d'ouverture de travaux miniers, l'autorisation environnementale unique et le permis de construire. Si le maître d'ouvrage obtient les autorisations de travaux miniers, deux ans seront nécessaires pour construire la piste, la ligne électrique et les infrastructures minières avant d'engager l'exploitation minière pendant 12 ans. Après cela, la phase de réhabilitation et de suivi post-minier sera déployée.

Selon le projet, la mine sera à ciel ouvert, avec une fosse par gradins successifs. La roche sera fragmentée en blocs par des tirs de mines quotidiens, transportée dans des camions de 90 tonnes vers l'usine ou vers les verses à stériles pour les roches ne contenant pas d'or. La fosse mesurera 2 500 mètres de long et 120 mètres de profondeur en moyenne, la profondeur maximale étant de 220 mètres. 80 000 tonnes de minerai seront traitées chaque jour, dont 12 500 tonnes acheminées vers l'usine. L'explosif sera fabriqué sur site : des composants ne présentant aucun risque d'explosion seront transportés vers une unité de fabrication. La solution non explosive sera transportée par unités mobiles sur le site d'explosion et versée dans le trou de forage : elle ne deviendra explosive qu'après ajout d'un détonateur. Il est prévu d'utiliser 18 tonnes d'explosifs par jour, lors de tirs qui auront lieu pendant la pause méridienne. D'après la simulation, les tirs seront imperceptibles au-delà de 700 mètres et donc pour la base-vie qui est distante de 2 kilomètres de la fosse. Le bassin des eaux de contact recueillera les eaux avant traitement et rejet dans le milieu naturel. Le parc à résidus sera imperméable et contiendra les résidus miniers après le traitement dans l'usine. Il se situera dans un bassin contenu par une digue. L'expérience et la législation ont fait reculer la méthode de construction amont, responsable de l'effondrement de nombreuses digues, au profit de la construction aval, plus sécurisante et qui s'appuie sur de la roche. Les résidus cyanurés seront inférieurs au seuil légal. Depuis 120 ans, le cyanure est le seul moyen éprouvé pour traiter l'or contenu dans la roche et optimiser la récupération d'or entre 91 et 98 %. Le projet utilisera des cuves de cyanuration et ne procédera pas à la cyanuration en tas. 8 tonnes de cyanure seront utilisées chaque jour : cet élément sera acheminé sous forme solide, stocké dans des zones appropriées et manipulé par des personnes dûment formées et équipées. En outre, des contrôles stricts seront réalisés par la Compagnie, par des audits indépendants et par l'administration de tutelle (DEAL). La Compagnie s'engage à aller au-delà de la législation française et européenne, à savoir que les seuils de cyanure résiduel dans le parc à résidus doivent être inférieurs à 10 grammes par tonne. À noter que le mercure n'est pas utilisé puisqu'il est interdit en Guyane depuis 2006. Les employés seront hébergés dans une base-vie offrant tout le confort moderne et travailleront en rotation. Le site disposera des services nécessaires à la vie en collectivité. La piste Paul-Isnard est actuellement praticable jusqu'à la croisée d'Apatou, mais beaucoup moins jusqu'à la concession. Les investissements du projet comptent la réfection de la piste pour qu'elle soit praticable en toute saison et en toute sécurité. La première partie appartient à l'ONF : la piste sera donc accessible à tous. Le tracé de la piste sera optimisé afin de réduire les impacts sur la faune et la flore. En parallèle sera construite la ligne électrique.

La formation et l'emploi des jeunes sont fondamentaux pour le développement d'un territoire. Les métiers de la mine ont changé et très peu sont non qualifiés. Ils sont bien rémunérés et les conditions de travail sont relativement confortables. Les jeunes ayant un CAP peuvent être conducteurs d'engins : le site minier en emploiera 350 pendant 12 ans. Ce niveau de compétence représente 70 % des effectifs des mines industrielles. En outre, dans ces dernières, le taux d'emploi des jeunes locaux atteint parfois à 90 %. Le projet prévoit 750 emplois directs en phase d'exploitation. Les emplois indirects naissent de la sous-traitance et les emplois induits de la consommation produite par la sous-traitance. Ces volumes ont été calculés sur la base des emplois enregistrés dans des mines équivalentes.

### **Débat avec les participants – réponses de la Compagnie Montagne d'Or**

*La présentation est belle, mais elle ne suffit pas à convaincre. En outre, le projet de la Montagne d'Or, comme toute mine légale en forêt équatoriale, encouragera la prostitution, le trafic de drogue et l'orpaillage illégal. Il est notoire qu'à Yaya, site légal à proximité de la crique de Providence, se trouvent de très nombreux illégaux.*

Ces maux sociaux ont été constatés dans les mines disposant d'une cité minière à proximité de la zone d'exploitation. Le fonctionnement en base-vie réduit ces problèmes puisque les employés travaillent en rotation et sont acheminés par la compagnie minière sur le lieu de travail et vers leur domicile. Par ailleurs, la plupart des infrastructures minières seront clôturées et donc inaccessibles. La deuxième partie de la piste, de la croisée d'Apatou jusqu'à la concession, n'appartient pas à l'ONF. Son statut reste à définir, mais la piste fera l'objet d'un contrôle accru. Enfin, une mine produisant autant d'or bénéficiera d'un système de sécurité renforcé. S'agissant des orpailleurs illégaux, la CMO fournit déjà une logistique aux gendarmes et aux FAG (Forces Armées en Guyane) afin qu'ils procèdent à des opérations sur site, notamment dans le cadre du plan Harpie.

*Lors des premières présentations, il a été annoncé que la Compagnie extrairait 100 tonnes d'or. Le chiffre a été révisé à 80, puis à 70 tonnes. Il faut préciser ce volume.*

Il est prévu d'extraire 85 tonnes de minerai, mais la ressource potentielle du gisement s'élève à 150 tonnes. Pour déterminer ces 150 tonnes, il faudrait procéder à des explorations géologiques accrues, qui n'ont pas été faites. Sur la base d'une extraction de 85 tonnes, la durée d'exploitation est fixée à 12 ans. Si le gisement est étendu par l'exploration, il faudra à nouveau consulter la population, déposer de nouvelles autorisations et réaliser de nouvelles enquêtes publiques.

*Si un jeune embauché à 20 ans travaille pendant 12 ans d'exploitation, que deviendra-t-il après la fermeture de la mine, alors qu'il sera spécialisé dans les infrastructures minières ?*

L'exploitation est en effet prévue pendant 12 ans. Une personne formée dans le secteur minier pourra trouver du travail dans d'autres secteurs d'activité, notamment le bâtiment et les travaux publics ou la foresterie. Les formations données pour la conduite d'engins lourds pourront être valorisées.

*Il est prévu un suivi de la remise en état pendant 30 ans, mais dans la zone, la forêt a besoin de 600 ans pour retrouver son état initial.*

La régénération d'une forêt primaire est longue, mais peu de zones en Guyane sont couvertes par cet habitat particulier. Le département compte surtout des forêts secondaires très reconstituées.

*Sur le site de la commission du débat public, une personne s'inquiétait des probables catastrophes que le projet pouvait entraîner. La réponse de la Compagnie est que des garanties financières de plusieurs millions d'euros seront constituées avant la mise en service des installations, en cas d'incident dans les limites du site minier. Au-delà, le préfet de la Guyane pilotera les moyens mis à sa disposition afin de limiter au maximum les effets d'un accident. La Compagnie admet donc qu'un accident pourra survenir dans et à l'extérieur du site, notamment avec déversement des boues dans le bassin de la Mana. C'est pourquoi les Guyanais ne veulent pas de ce projet. Le risque n'est pas acceptable, d'autant plus si le projet ne sert que les intérêts de quelques actionnaires. Par ailleurs, les profits seront privatisés au bénéfice de Columbus et de Nordgold, mais les pertes seront mutualisées. En effet, puisque le site sera classé SEVESO, c'est l'État qui prendra en charge les réparations en cas d'accident, et ce même 30 ans après l'exploitation puisque la Compagnie aura quitté les lieux. Enfin, atteinte par la fièvre de l'or, la Compagnie n'a plus conscience de la valeur d'une terre nourricière et des écosystèmes. Les millions d'euros ne suffiront pas à faire revenir les animaux et à réparer ce qui a été détruit. Quelles garanties présente la Compagnie pour préserver le bassin de la Mana d'un éventuel accident comme celui survenu en 2015 dans l'état du Minas Gerais au Brésil ? Ce drame a coûté la vie à 19 personnes et pollué le fleuve sur 650 kilomètres et jusqu'à son embouchure.*

Tout projet industriel doit contracter une assurance. Les garanties financières sont une caution obligatoire pour les installations classées SEVESO. Le montant est défini par l'administration et inscrit dans le processus d'instruction du dossier, dans le cadre de l'enquête publique. Les garanties financières sont calculées afin de couvrir les coûts relatifs à la future réhabilitation, de remédier à d'éventuels accidents et de se substituer à la société en cas de défaillance. Par ailleurs, à l'intérieur ou à l'extérieur du site, la Compagnie reste juridiquement responsable de tout accident, même si l'État prend en charge les moyens. La société met en place des moyens pour limiter les effets sur le site. Il existe déjà des moyens en Guyane pour l'intervention incendie ou sanitaire, mais la concession en est éloignée et elle ne pourra pas les mobiliser dans des délais suffisants. Un travail doit être mené avec la préfecture pour définir les moyens appropriés, comme c'est le cas pour le centre spatial guyanais qui dispose de moyens propres qui vont au-delà des moyens relatifs à son seul périmètre de responsabilité. S'agissant de la préservation de la rivière Mana, une étude de rupture de digue est en cours : une tierce expertise sera réalisée par la DEAL, déposée avec le dossier de demande d'autorisation et rendue publique lors de l'enquête publique.

*La DEAL est un organe décentralisé de l'État et doit faire respecter la réglementation. Les 16 inspecteurs de la DEAL annoncés dans le cadre du projet, déjà incapables d'assurer leurs missions sur les sites existants et contre l'orpaillage illégal, ne pourront pas faire respecter la réglementation.*

*La Compagnie promet 3 milliards d'euros de retombées pour la Guyane, mais ce chiffre repose sur un calcul fallacieux. Pour 85 tonnes d'or, avec un cours à 35 euros le gramme,*

*le résultat est justement de 3 milliards d'euros. 2 % de taxe aurifère reviendront à la Guyane, mais le reste bénéficiera aux actionnaires canadiens et russes de la Compagnie qui, par un arrangement réglementaire, prétend être une société française.*

Le cours actuel de l'once d'or, à 1 200 dollars, multiplié par 85 tonnes donne un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros qu'il faut opposer aux dépenses. La Compagnie paiera environ 420 millions d'euros d'impôts et taxes, les dépenses de fonctionnement, les salaires directs et leurs cotisations sociales représenteront 1,5 milliard d'euros, et les salaires indirects et induits s'élèveront à 1,071 milliard d'euros, soit un total de 3 milliards d'euros. Au terme des 12 ans d'exploitation et selon le compte d'exploitation prévisionnel, la Compagnie aura versé 663 millions d'euros à la Guyane.

*Lors de la réunion de Saint-Laurent, il a été dit que la piste serait arrosée de mélasse afin de la solidifier et d'éviter les poussières. Cela prouve que la Compagnie ne tient pas compte de la pluviométrie guyanaise.*

La Commission précise que la solution de la mélasse n'a pas été proposée par la Compagnie, mais évoquée par Pol URIEN, expert du Bureau de recherches géologiques et minières, qui a cité l'exemple de certaines mines africaines dans des climats secs où la canne à sucre a trouvé une utilité nouvelle. Il n'a jamais pensé ou dit que cela pouvait s'appliquer à la Guyane qui produit peu de canne sucre et connaît une pluviométrie importante.

*Le cyanure est toxique pour l'homme et la Compagnie prévoit d'en utiliser 8 tonnes par jour. Quel impact ce volume aura-t-il sur la santé des Guyanais ? À noter que la santé humaine ne peut pas se traduire en chiffres financiers.*

Le cyanure serait transporté sous forme de pastilles dans des sacs étanches contenus dans des caisses, au sein de camions fermés. Sur site, les pastilles seraient mélangées avec de l'eau : la solution serait utilisée dans des cuves en circuit fermé se trouvant dans des zones de rétention. En cas de fuite, les échappements seraient récupérés. Une fois le minerai extrait, les boues seraient décyanurées pour correspondre à la norme française qui oblige à être à moins de 10 parties par million (ou gramme par tonne), puis déposées dans le parc à résidus. Le surnageant contenant le cyanure serait envoyé dans l'usine de traitement des eaux. Un contrôle est effectué avant tout rejet dans l'environnement. En réponse à la Commission qui rappelle que M. URIEN estimait que le transport en futs est plus adapté que le transport en sacs souples, la Compagnie indique qu'elle réfléchit à cette solution de transport.

*Quelles clôtures seront mises en place, étant entendu que des adolescents arrivent à franchir les clôtures des collèges ? Les personnes qui vivent sur ces sites et les exploitent ne cherchent pas à faire du profit, mais simplement à gagner leur vie depuis des générations.*

Le classement SEVESO du site minier suppose de procéder à une surveillance de grande ampleur : les clôtures seront surveillées d'un point de vue humain et numérique, avec des caméras de vidéosurveillance. Il est même question d'utiliser des drones de surveillance.

*Quand Guyanor, société canadienne, a racheté la Sotrapmag, des étrangers sont arrivés pour exploiter l'or de Guyane. Le peuple amérindien dispose d'une richesse considérable, à savoir la forêt qui les fait vivre. Or les actionnaires ne sont motivés que par le gain. Combien de temps durera la réhabilitation ? La forêt reprendra-t-elle ses droits ? Que deviendront la fosse et les produits chimiques stockés après l'exploitation ?*

La fosse se remplira d'eau et deviendra un lac. Les berges seront aménagées afin d'éviter tout accident pour la faune et pour permettre la végétalisation de ses versants. Les produits chimiques utilisés dans l'usine ne resteront pas sur le site puisque ladite usine sera démantelée lors de la phase de réhabilitation qui durera 5 ans. Depuis près de 7 ans, les entreprises minières en Guyane financent des projets de revégétalisation des sites miniers, en commençant par des sites exploités clandestinement. Progressivement, les essais, menés par des sociétés comme SOLICAZ, ont concerné des sites légaux exploités par des PME.

### **Les impacts environnementaux du projet**

*Diffusion d'un reportage réalisé par Investigations sur les dégâts environnementaux et sanitaires causés par l'exploitation de la mine de Paracatu au Brésil.*

La Commission annonce que l'émission est visible en intégralité sur le site du débat public.

Chantal ROY pointe les différences entre la mine de Paracatu qui présente des roches sédimentaires contenant beaucoup de métaux lourds (entre 200 et 500 parties par million d'arsenic) et celle de Montagne d'Or qui est constituée de roches volcaniques ne contenant que 77 parties par million d'arsenic. Par ailleurs, Paracatu a une production 26 fois supérieure à celle de Montagne d'Or. Enfin, la réglementation française impose des normes bien plus restrictives que la réglementation brésilienne. La mine de Paracatu ayant été construite en 1987, Chantal ROY indique ignorer la façon dont a été construit le parc à résidus. Celui de Montagne d'Or sera équipé d'une membrane et devra respecter un certain niveau d'imperméabilité en vertu de l'arrêté du 19 avril 2010. S'agissant des métaux lourds contenus dans la zone minéralisée et dans les roches stériles, une fiche est en cours de validation et sera publiée sur le site de la Commission.

La concession se trouve dans une vallée entre les massifs de Lucifer et du Dékou-Dékou qui constituent la réserve biologique intégrale créée en 2012. En 2009, la Compagnie a signé un protocole d'accord avec l'ONF où elle s'engage à ne jamais exploiter la partie sud de la concession qui empiète sur le Dékou-Dékou. Le site est déjà dégradé par des activités d'orpaillages pratiquées depuis 140 ans. La piste Paul-Isnard sera réhabilitée et équipée d'une ligne électrique : ces infrastructures linéaires ne traverseront aucune zone protégée. La piste jouxte la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de la crique Voltaire à la croisée d'Apatou et des ZNIEFF de type 1 et 2 à l'approche des massifs de Lucifer et Dékou-Dékou. Le projet a fait l'objet d'optimisation afin de concentrer les infrastructures (parc à résidus, verses à stérile, zones de stockage) dans les zones déjà dégradées par l'orpaillage illégal, sur une surface de 800 hectares. En outre, le projet a été modifié afin de préserver un corridor de migration faunique entre les deux massifs de la réserve, à l'est de la fosse minière : la verse à stériles inscrite dans le projet initial a été supprimée. Le tracé de la piste a également été optimisé afin d'éviter les espèces protégées qui ont été inventoriées.

Afin de préserver les habitats naturels et les espèces animales et végétales, la Compagnie prévoit différentes mesures : le respect des prescriptions du plan de défrichement, le balisage des aires de travaux et des zones sensibles, la transplantation ou la relocalisation des espèces à enjeu de conservation avant le défrichement, dans la mesure du possible, et la réhabilitation coordonnée du site à l'exploitation. Après la fermeture définitive du site, cette réhabilitation durera 5 ans, mais le projet prévoit une réhabilitation en cours d'exploitation, dès les premières années : les versants des verses à stériles seront végétalisés à mesure que les verses gagneront en hauteur. Enfin, des mesures compensatoires seront mises en œuvre : elles ont été discutées avec la DEAL, l'ONF, la CTG et la CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). À l'est de la fosse, le PER (Permis Exclusif de Recherche) Bernard sera vraisemblablement préservé pour permettre la réhabilitation des zones dégradées et créer un lien entre les deux massifs de la réserve biologique intégrale. Il est aussi prévu un appui à la gestion de la réserve avec la mise en place d'un plan de gestion ou d'écogardes. Les zones d'orpaillage dégradées seront réhabilitées.

Pour limiter les effets de l'exploitation sur les eaux de surface et souterraines, une géomembrane sera installée au fond et sur les flancs du parc à résidus. Les boues seront décyanurées et les stériles seront stockées dans des alvéoles en saprolite afin d'éviter tout drainage acide minier. La qualité de l'eau sera suivie tout au long du projet et 30 ans après la fermeture. La concession se situe dans le bassin versant de la Mana : les sous-bassins concernés sont ceux des criques Petit Léopard et Eau Claire. Le secteur hydrographique est dense dans la zone, mais relativement dégradé par l'orpaillage alluvionnaire. Pour préserver la qualité des eaux de surface, la Compagnie s'engage à dériver toutes les eaux situées en amont de la zone de travaux vers des bassins de sédimentation, à gérer l'érosion pour éviter l'apport de sédiments dans les cours d'eau, et à collecter les eaux de contact et de procédé vers le bassin des eaux de contact qui sera la réserve d'eau brute pour l'usine de traitement. Les seuls prélèvements dans la nappe d'eau souterraine serviront à alimenter la base-vie en eau potable, ce qui est une autre preuve que la Compagnie prévoit de ne pas polluer les eaux de surface ou les eaux souterraines. Toutes les eaux seront traitées et contrôlées avant d'être rejetées dans l'environnement.

Pour préserver la qualité de l'air, la Compagnie s'engage à contrôler les émissions à la source, notamment en pulvérisant de l'eau sur les stocks de minerai ou installant des dispositifs de collecte des poussières produites par les appareils de concassage. Les concentrations seront inférieures au seuil réglementaire à la limite du site. La consommation des hydrocarbures sera optimisée afin de réduire les émissions atmosphériques. S'agissant des nuisances telles que le bruit, les vibrations et la luminosité, des mesures permettront de respecter les seuils réglementaires d'émission de jour comme de nuit, comme des silencieux installés sur des équipements ou des socles qui absorbent

les vibrations produites par les concasseurs. Cela fera l'objet d'un suivi pendant le projet. Un inventaire archéologique a été réalisé sur la zone du projet et le long de la piste. 77 vestiges ou indices archéologiques ou historiques ont été identifiés. Aucune des 15 montagnes couronnées n'est située sur le site du projet. La plupart des sites archéologiques affectés par le projet sont des sites de plein air où ont été trouvés des morceaux de céramique. La Compagnie attend les prescriptions de la direction des affaires culturelles, à savoir des fouilles archéologiques préventives ou un diagnostic archéologique. Après la fermeture du site, la réhabilitation durera 5 ans. En priorité, elle vise à stabiliser les terrains, à confiner les résidus miniers, à prévenir l'érosion et à reprendre la végétation en cohérence avec l'environnement. Enfin, un suivi sera effectué pendant 30 ans.

### **Le projet d'un point de vue énergétique**

*Saint-Laurent souffre de coupures électriques quotidiennes et les entreprises et les familles perdent régulièrement des marchandises et des appareils ménagers. Il est donc étonnant qu'EDF fournisse soudain 20 mégawatts pour le fonctionnement de la mine alors que les politiques locaux n'ont jamais trouvé de solution auparavant.*

La Guyane est souvent touchée par des difficultés d'approvisionnement énergétique. La Compagnie ne veut pas aggraver cette situation dans l'Ouest guyanais. La production devrait commencer en 2022 ou 2023 : d'ici là, la Compagnie n'interviendra pas sur le réseau électrique et ne pourra se voir imputer la responsabilité de ruptures fréquentes et/ou longues d'approvisionnement. S'agissant du chiffre de 20 mégawatts en pointe relayé partout, il représente la puissance nécessaire au lancement des machines. Une fois lancées, elles nécessitent 15 mégawatts pour fonctionner, 365 jours par an et 24 heures sur 24, soit 8 600 heures par an. Il est plus intéressant de raisonner en gigawattheures qui confrontent une consommation et un besoin ou un besoin et une capacité de production. La mine aura besoin de 135 gigawattheures : en l'état, le réseau électrique guyanais ne peut pas fournir ce volume. Il est fragile et il est souvent question de son doublement. La Compagnie subit une fragilité supplémentaire, à savoir qu'elle se situe en bout de ligne électrique. Elle doit identifier la façon dont elle se fournira et elle travaille pour cela avec des producteurs d'énergie, notamment dans le secteur des énergies renouvelables. Une petite partie des 135 gigawattheures sera fournie par des équipements solaires en autoconsommation. Une autre source sera l'énergie photovoltaïque avec et sans stockage. Il est difficile d'utiliser la biomasse en Guyane, mais il est intéressant d'approfondir les possibilités offertes par le recyclage des déchets de scierie. Il existe plusieurs projets de centrale hydroélectrique au fil de l'eau sur la Mana, dont celle de Saut Maman Valentin : ces installations sont très intéressantes pour le fonctionnement de la mine. La Compagnie prévoit de combler son besoin en électricité avec 100 % d'énergies renouvelables. Cette présentation est différente du dossier du maître d'ouvrage, car la technologie évolue rapidement dans ce domaine, notamment sur le coût des batteries ou les capacités de stockage en photovoltaïque.

### **Débat avec les participants**

*Sur la base de ce schéma d'approvisionnement énergétique, la ligne électrique sera-t-elle toujours nécessaire ?*

La ligne électrique reste nécessaire pour stabiliser le réseau, notamment pour suppléer à la production d'énergie solaire et hydroélectrique qui dépend des circonstances météorologiques.

*L'exposé est incompréhensible pour le niveau de maîtrise du français dans l'Ouest de la Guyane. Il semble que le débat s'adresse surtout aux techniciens et aux écologistes.*

La Commission a conscience de cette difficulté. Il est compliqué d'avoir des exposés simples tout en étant précis et techniques. Mais la Commission sera vigilante.

*Le porteur de projet doit présenter un bilan de ses activités en Afrique et des expériences passées dans son domaine. Cela manque dans le dossier du maître d'ouvrage. Il faudrait présenter un bilan des impacts environnementaux, sociaux et sanitaires d'un tel projet.*

Le maître d'ouvrage a besoin de temps pour produire un tel bilan portant sur des activités diverses déployées dans des pays différents.

*Combien de camions achemineront du fuel pour alimenter les véhicules circulant dans la mine et les générateurs ?*



Il est prévu entre 25 et 30 voyages par jour, probablement dans des camions d'environ 32 000 litres, pour acheminer tous les produits nécessaires au fonctionnement de la mine, dont le carburant. L'estimation de consommation est de 18 millions de litres par an. Cette activité sera sous-traitée à des transporteurs guyanais : les candidats ne savent pas encore comment ils équiperont leur flotte.

*Au Suriname, les multinationales de l'industrie minière avaient promis que le pays deviendrait la Dubaï d'Amérique du Sud. En réalité, la pauvreté n'a pas cessé d'augmenter, de même que la corruption et la pollution. Le village de Nieuw Koffiekamp, situé dans la concession de IAMGOLD, adresse ses encouragements aux Guyanais afin qu'ils n'abandonnent pas et qu'ils continuent de résister à l'industrie minière.*

*Il est demandé aux Guyanais de se prononcer sur un sujet éminemment politique, sur la base d'une présentation hautement technique. Il faudrait que le maître d'ouvrage compare la superficie du projet à la superficie d'Awala-Yalimapo et de Paris. La Compagnie peut-elle préciser la distance entre le projet et le village d'Awala-Yalimapo ?*

La Commission indique que cette représentation comparative sera publiée sur le site du débat.

*Le besoin en énergie est estimé à 135 gigawatt/heure : cela concerne-t-il uniquement la production ? La présentation ne précise pas la façon dont sera répartie l'énergie, à savoir voie aérienne ou voie souterraine : cela modifiera nécessairement le coût de la production.*

L'idée initiale était de raccorder la ligne électrique au poste Margot, en évitant toute nuisance, y compris visuelle. Le premier tracé de la ligne épousait celui de la piste Paul-Isnard, ce qui permettait d'enterrer les câbles électriques et de fibre optique. Cependant, lors de la présentation de ce projet, EDF a indiqué ne pas pouvoir assurer la maintenance d'une ligne enterrée. D'ici quelques années, l'opérateur sera peut-être dimensionné pour assurer cette maintenance : le projet de ligne enterrée pourra alors être réétudié.

*La construction d'un nouveau port, dans une zone de droit d'usage au niveau de la mangrove, semble envisagée. Par ailleurs, il existe un projet pour une centrale hybride solaire/hydrogène dans la commune de Mana, sur une surface défrichée de 200 hectares. Elle pourrait produire 20 mégawatts. Or, partout où de telles centrales sont déployées, cela sert les intérêts d'une mine d'or et non ceux de la population civile.*

Le maître d'ouvrage n'a pas entendu parler du projet de centrale hybride qui, tel que présenté, semble surdimensionné pour la mine : la Compagnie a surtout besoin d'un mix énergétique diversifié. Quant au projet de port, c'est une initiative publique relevant des autorités nationales et régionales : en tant qu'entrepreneur privé, la Compagnie n'est pas décisionnaire.

*Les chefs coutumiers ont demandé la tenue d'un débat public dans un village amérindien, en présence des autorités coutumières et des organisations autochtones, le 22 mai. Cette réunion va-t-elle avoir lieu ? Les chefs ont aussi demandé qu'aucun homme armé ne soit pas présent : la population n'a pas prévu d'agresser les organisateurs du débat, mais elle est disposée à s'opposer fermement au projet de Montagne d'Or.*

La Commission particulière du débat public se réunira à Village Pierre, le 22 mai.

La séance est levée à 18 h 50.

Ces questions et interventions sont restées sans réponse.

*Le raccordement électrique sur 125 kilomètres bénéficiera seulement aux 1 000 habitants qui vivent le long de la piste.*

*Les sites archéologiques ont seulement été répertoriés à pied et sur la base de photos satellites. En outre, la préservation de ces lieux n'a pas le même sens pour les Européens et pour les Amérindiens : les premiers veulent exposer les vestiges et les dépouilles dans des musées alors que les seconds demandent le respect de leurs terres et de leur passé.*

*Sur sa page Facebook, la Compagnie annonce que l'or sert à la médecine. Elle devrait préciser le pourcentage des 85 tonnes utilisé en médecine et pour la technologie et le pourcentage enfermé dans les coffres-forts des actionnaires et qui contribue à la spéculation.*

*Dans tous les pays riches, comme Dubai, il existe des inégalités et des gens pauvres qui souffrent : l'argent n'est pas la solution.*

*Quelles que soient leurs origines culturelles et géographiques, les Guyanais doivent discuter franchement sur un sujet qui les concerne au premier chef. En outre, dans le processus du débat public, la question doit être tranchée par le peuple guyanais.*

*Le projet concerne tous les Guyanais, mais se situe à la frontière avec le Suriname. Qu'en est-il de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale sur ce territoire ? Il est à craindre que se dessine un nouvel État privé dans l'Ouest de la Guyane.*

*Les opposants sont un peu rassurés de constater que la Compagnie maîtrise si mal son sujet. Cependant, si le projet se poursuit, cela sera de mauvais augure. En outre, la présentation ressemble surtout à une publicité à base de jolis dessins : pourquoi la Compagnie ne présente-t-elle pas les photos de ses autres mines exploitées au cyanure ?*

*La vidéo de présentation du maître d'ouvrage change après chaque réunion, mais le projet reste inacceptable. Les réunions comptent surtout des opposants, ce qui est normal puisque la majorité de la population se mobilise contre ce projet, consciente des dangers qu'il représente. Les Guyanais dont les Kali'na n'ont pas demandé aux Européens de venir : ils leur demandent en revanche de ne pas toucher à leur eau et à leur terre. Le véritable objectif du débat public que le projet soit réajusté en fonction des remarques de la population et qu'il devienne acceptable. Les Kali'na de Saint-Laurent demandent leur soutien à ceux d'Awala et de Yalimapo pour faire cesser ce projet et que l'époque où les Amérindiens sont dépossédés de leur terre soit révolue.*

*Le projet Montagne d'Or sera comme le centre spatial : il ne profitera pas aux Guyanais, mais impactera directement la vie des villages avec la destruction des criques. En effet, le sol guyanais contient naturellement du mercure qui sera libéré par l'exploitation aurifère.*

*Les élus doivent s'emparer du projet et créer une société d'économie mixte détenant 51 % des parts de la mine. Et il est inacceptable que la CMO demande aux élus d'investir dans une telle société : l'or est déjà dans le sol guyanais.*

*Dans son article 42111, le Code des collectivités territoriales prévoit que l'investissement dans une société d'économie mixte ne peut pas excéder 1 % des recettes réelles de la région. Si les 5 millions d'euros attendus correspondent à ce 1 %, la collectivité territoriale de Guyane deviendra un boursier gérant la région comme un actif. Il serait préférable que les 5 millions d'euros soient utilisés pour construire des infrastructures publiques.*

*Lors d'une réunion à Saint-Laurent, la Compagnie a admis que la fosse serait profonde par endroit de 320 mètres, le point le plus profond pouvant se situer au-delà de 400 mètres. En outre, la société se réserve la possibilité d'exploiter des filons d'or apparaissant sur les parois. Tout cela doit être précisé.*

*La Compagnie Montagne d'Or a tellement peur des Guyanais qu'elle s'entoure de barrières et de grilles.*

*Qu'est-ce qu'une mine responsable ? Les autres mines de Colombus et Nordgold ne le sont pas.*

*Pour permettre un débat constructif, il faut que les opposants aient le courage de proposer des alternatives. La vidéo diffusée par Or de Question fait état d'un problème d'arsenic, mais il existe une mine d'or en métropole qui a trouvé une solution en plantant des espèces végétales.*

*Depuis des décennies, les écologistes se plaisent à s'opposer à des projets industriels qui pourraient contribuer au développement et à l'autonomie du département. La Commission du débat public n'est pas neutre puisqu'elle permet la diffusion d'un film mensonger sur les prétendus ravages de l'arsenic et qu'elle oriente les positions en prétendant que les ancêtres des guyanais ont dégradé la zone. L'alcool et les drogues feront plus de mal au pays que le projet Montagne d'Or.*